

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 22 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Travaux d'aménagement de la rue des Frères Mourot
Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- ⇒ Tarif garderie 2017/2018
- ⇒ Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif –
Exercice 2016
- ⇒ Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024
Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris
- ⇒ Informations diverses

Convocation adressée le : 14 juin 2017

Présents : MMES Muriel CUENIN, Noëlle HUGUENIN, Marie-Paule MASSON et Marie MATHIEU,
MM. Joël JACQUEMIN, Anthony LANGEVIN, Claude LHUILLIER, Julien POTHIER, Yvan RIVAT, Jean-
Maurice THAILLARD

Absent excusé : M. Nicolas HAYOTTE

Secrétaire : M. Jean-Maurice THAILLARD

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 4 mai 2017.

N° DCM 32/2017	<u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE</u> <u>TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FRERES MOUROT</u>
-------------------	---

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Frères Mourot, Mme le Maire rappelle que, dès le 19 avril 2017, elle a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la dotation parlementaire auprès du Sénateur Jackie PIERRE.

Par courrier en date du 9 mai dernier, M. PIERRE demande de compléter ledit dossier notamment par une délibération spécifique actant les investissements envisagés et faisant mention de la demande de dotation parlementaire auprès du Sénateur des Vosges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

CONFIRME :

- ☛ les investissements envisagés selon l'estimation faite par le maître d'œuvre retenu IDP CONSULT de Nancy (54) à hauteur de 272 747,55 € HT décomposée en deux tranches :
1^{ère} tranche : travaux à réaliser en 2017 (dès septembre)..... 143 326,64 € HT
(dès l'obtention de la subvention)
- 2^{ème} tranche : travaux 2018 (1^{er} semestre) 129 420,91 € HT
- ☛ que la somme relative à la première tranche a été inscrite au budget communal 2017 Article 2315 voté le 18 mars.

SOLLICITE une subvention au titre de la dotation parlementaire 2017 pour les travaux d'aménagement de la voirie rue des Frères Mourot auprès de M. Jacky PIERRE, Sénateur des Vosges.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Mme le Maire informe l'assemblée que le dossier de consultation des entreprises était finalisé à ce jour et que l'avis d'appel public à la concurrence était adressé dès demain pour parution avec une date limite de remise des offres fixée au 24 juillet 2017.

N° DCM 33/2017	<u>TARIF GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2017/2018</u>
--------------------------	---

Mme le Maire rappelle que le tarif appliqué pour le coût de la séance de garderie est de 1,10 € la séance depuis la rentrée 2015/2016. **C'est un service rendu aux parents et qui se trouve déficitaire.**

M. Anthony LANGEVIN demande à avoir un bilan de l'année 2016-2017 sur la fréquentation de la garderie par tranche journalière et le nombre d'enfants lors d'un prochain conseil et si possible aussi sur l'année 2015-2016. Cela permettra d'avoir une vue sur l'ensemble de la garderie et de voir pour une augmentation ou pas en cours d'année si nécessaire.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de ne pas augmenter le tarif de garderie dans l'immédiat, Le tarif sera susceptible d'être réévalué et modifié durant l'année scolaire.

Les séances de garderie sont décomposées comme suit :

- ☞ le matin de 7h30-8h10,
- ☞ le mercredi midi de 11h50 à 12h30
- ☞ le soir de : ▶ 16h50-17h50
- ▶ 17h50-18h50
- ▶ 18h50-19h15

RAPPELLE qu'une participation forfaitaire minimale correspondant à 10 séances de garderie (soit 11,00 € en 2017/2018) sera demandée dès la 1^{ère} inscription aux familles (même dans le cas où le nombre d'heures serait inférieur à 10 séances au cours de l'année scolaire) afin de minimiser les frais financiers de recouvrement.

N° DCM 34/2017	<u>PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2016</u>
--------------------------	--

M. Jean-Maurice THAILLARD, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

N° DCM 35/2017	<u>JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024</u> <u>MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS</u>
-------------------	---

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Domèvre sur Avière est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Domèvre sur Avière souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

M. Anthony LANGEVIN explique son abstention. Il ne comprend pas pourquoi on demande une délibération sur cette manifestation alors que nous n'avons pas été consultés sur la demande de candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

INFORMATIONS DIVERSES :

Travaux rue des Frères Mourot

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) a été déposé en Préfecture le 19 avril dernier.

Une déclaration de dossier complet émanant du service de l'animation des politiques publiques à la Préfecture en date du 20 avril nous est parvenue. Il y est mentionné que le projet décrit dans le dossier peut recevoir un commencement d'exécution. Cependant, cette déclaration ne vaut pas promesse de subvention.

Secrétariat de mairie :

Comme les années passées, le secrétariat de mairie sera fermé les samedis pendant la période estivale. Cette année, ce sera du 1^{er} juillet au 19 août.

Karine sera en congés du 1^{er} au 15 juillet inclus et du 14 au 19 août 2017.

Station d'épuration :

Le 27 juin : Visite du SATESE à 13 H 30.

Forêt :

Une réunion de la commission est prévue le 6 juillet 2017 à 17 H 30 en présence de M. VICTOR de l'ONF.

Ecoles Uxegney

Mme le Maire informe que pour l'année scolaire 2016/2017, 33 enfants domaviérois ont été scolarisés à Uxegney (13 à l'école maternelle et 20 à l'école élémentaire).

La participation financière de la commune est de 1 300 €/élève de maternelle et 420 €/élève de l'élémentaire, soit un montant total de 25 300 €.

Intervention ADATEEP. :

Le 22 mai dernier a eu lieu une opération de sensibilisation à la sécurité pour les enfants de Domèvre utilisant le car scolaire.

Mmes MASSON et CHARDOT ainsi que M. POTHIER ont participé à cette matinée.

- Très bonne participation avec 32 élèves (les parents ont donc joué le jeu),
- Déroulement de la matinée sur 3 temps forts :
 - Jeu du car pour les maternelles avec la participation de Marie-Paule en tant que conductrice et Sylvie en tant qu'accompagnatrice. Rappel des principales règles à l'entrée et la sortie du transport.
 - Simulation d'évacuation dans le véhicule avec l'ensemble des élèves. Présentation des différentes composantes du véhicule et exercice d'évacuation. On se rend compte qu'en cas de problème, une sortie du véhicule avec des petits n'est pas possible en 30 secondes.
 - Projection d'un diaporama pour les élémentaires avec la définition des termes employés dans les transports (ex : différence bus/car, pas de ramassage mais transport des élèves...) et présentation des cas d'accidents survenus récemment.
- Fin de la matinée vers 11h20. Les élèves de maternelle ont regagné leurs classes dès 10h après l'exercice d'évacuation.
- Retours positifs des parents avec une meilleure appréhension des risques potentiels pour leurs enfants.

Conseil d'école élémentaire le 12 juin :

Mmes CUENIN Muriel et MASSON Marie-Paule, exposent les différents points :

- certains enseignants ont trouvé l'intervention ADATEEP très intéressante, et seraient partants pour une nouvelle organisation de ce type les années futures.
- NAP (Nouvelles activités périscolaires) la Commune d'Uxegney envisage certainement de les supprimer dès la rentrée 2018/2019. Par contre, le rythme scolaire resterait inchangé (5 jours), les cours finiraient dès 15 H 30.
- L'effectif pour la rentrée scolaire de septembre 2017 est de 155 élèves, effectif légèrement en baisse par rapport à 2016 (168 élèves).
- dès la rentrée 2017, un nouveau livret scolaire numérique unique du CP à la 3^{ème} devrait être mis en place.
- De nouveau , dégradation des sanitaires.

Conseil d'école maternelle le 19 juin :

M. Julien POTHIER informe :

- Rentrée 2017/2018, l'effectif est de 91 élèves il reste stable (88 à la rentrée 2016)
- La commune projette le réaménagement de la cour intérieure
- La chaudière va être remplacée.

Syndicat des Eaux de l'Avière

Claude LHUILLIER rappelle que le Syndicat changera la conduite d'eau potable ainsi que les branchements lors des travaux de la rue des Frères Mourot.

Lors de la séance du 10 mai 2017, le comité syndical a acté l'autorisation de signature du Président pour solliciter l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour des travaux de réseau AEP route de Mirecourt à UXEGNEY estimés à 87 501,15 € HT, puis il a autorisé la signature d'une convention de service pour la mise en place d'une étude diagnostic sur le réseau avec, de nouveau, une demande d'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et/ou tout autre organisme.

CAE :

Vélo à assistance électrique

Une aide à hauteur de 479,98 € pour l'acquisition de deux vélos a été accordée à M. et Mme HILS, rue des Sources.

Feux d'artifice de Bouzey

Cette année, ils auront lieu le 2 septembre

BIMBY (Build in My Backyard) = Construire dans mon jardin :

Le SCOT des Vosges Centrales s'est donné des objectifs ambitieux en matière de logements et de redynamisation des cœurs de bourgs.

Dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Syndicat engage une démarche BIMBY.

Elle permet aux propriétaires disposant de grands jardins de se constituer des capacités d'investissements grâce à la vente d'une partie de leur patrimoine pour financer des travaux d'amélioration, de rénovation thermique de leur maison ou d'en faire construire une autre.

C'est une densification douce à l'initiative des habitants intéressés.

Il faut donc que les intéressés prennent dès à présent rendez-vous pour toutes questions, projets, réflexions, préoccupations concernant leur maison et leur parcelle. Dialogue gratuit avec des architectes afin de réaliser en temps réel des maquettes en 3 D qui leur seront remises à l'issue de l'entretien les 21, 22, 23 et 24 septembre prochains lors du Salon Maison et Bois d'Épinal.

N° Vert à contacter : 0805 383 444 (Rémi)

Concert samedi 17 juin en l'église de Domèvre

Mme le Maire informe qu'il n'y a pas eu beaucoup de Domaviérois au concert de la Chorale « Chante à loisir » de Nomexy-Chatel samedi 17 juin en soirée.

Le désintéressement des administrés aux diverses manifestations organisées à Domèvre sur Avière est démotivant. Mme le Maire regrette le manque de participation.

Fête patronale

M. Julien POTHIER demande qu'une réunion soit faite pour préparer la fête patronale. Il est décidé que la Commission Jeunesse, vie associative - culturelle et sportive se réunira en mairie le samedi 1^{er} juillet à 10H00 avec M. AZIER Dominique, Président de la société de Chasse.

Site internet

M. Yvan RIVAT et Mme Muriel CUENIN vont prochainement retravailler sur le sujet.

Fin de la réunion à 21H15.